

**QUATRE-VINGT-DEUXIEME SESSION DU CONSEIL**

---

**PROCES-VERBAL DE LA QUATRE CENT TRENTE-QUATRIEME SEANCE**

tenue au Palais des Nations à Genève  
le mardi 27 novembre 2001 à 10h05

Président en exercice: S.E. M. J. E. VEGA (Chili)

Président: S.E. M. P. KARIYAWASAM (Sri Lanka)

<u>Table des matières:</u>	<u>Page</u>
Ouverture de la session et pouvoir des représentants et observateurs	1
Election du bureau	1
Adoption de l'ordre du jour	2
Mot d'introduction du Directeur général	2
Statuts de membre et d'observateur	3
Statut de Membre:	
a) Demande d'admission de la République fédérale de Yougoslavie en tant que Membre de l'Organisation	3
b) Demande d'admission de la République du Cap-Vert en tant que Membre de l'Organisation	3

---

Il est possible d'apporter des corrections aux procès-verbaux de séance des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, BP 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les procès-verbaux dans leur langue de travail; elles seront intégrées dans un corrigendum unique à paraître dès que possible après les sessions.



<u>Table des matières: (suite)</u>	<u>Page</u>
c) Demande d'admission de la République de Madagascar en tant que Membre de l'Organisation	3
d) Demande d'admission de la République islamique d'Iran en tant que Membre de l'Organisation	3
e) Demande d'admission de l'Ukraine en tant que Membre de l'Organisation	3
<u>Statut d'observateur:</u>	
a) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par le Royaume du Népal	4
b) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par l'Union du Maghreb Arabe (UMA)	4
c) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par l' <i>Australian Catholic Migrant and Refugee Office (ACMRO)</i>	4
Réflexion sur le 50 <sup>ème</sup> anniversaire de l'OIM: orateurs de marque	5







Point 1 de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SESSION ET  
POUVOIR DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS

1. Le PRESIDENT PAR INTERIM déclare ouverte la quatre-vingt-deuxième session du Conseil.
2. Il fait observer que cette quatre-vingt-deuxième session est particulièrement importante parce qu'elle se tient au moment où l'Organisation célèbre le cinquantième anniversaire de sa création. Malheureusement, elle se tient aussi après les événements tragiques du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, qui ont entraîné un bouleversement des relations internationales. Selon lui, il importe que les pays collaborent harmonieusement à lever les obstacles auxquels se heurtent les migrations et il prie instamment le Conseil de faire en sorte que le bénéfice des progrès accomplis sur le plan de la promotion de la coopération internationale en matière de migration ne soit pas perdu, et que l'élan qui avait été pris dans ce domaine ne soit pas cassé.
3. Le PRESIDENT PAR INTERIM fait savoir que le Conseil a reçu les pouvoirs des représentants des Etats Membres et des observateurs et les a jugés en bonne et due forme.

Point 2 de l'ordre du jour

ELECTION DU BUREAU

4. Le PRESIDENT PAR INTERIM invite le Conseil à proposer des candidats pour la fonction de président.
5. M. FUTRAKUL (Thaïlande), appuyé par M. NOIRFALISSE (Belgique), propose la nomination de M. P. Kariyawasam (Sri Lanka) à la fonction de président.
6. M. P. Kariyawasam (Sri Lanka) est élu à l'unanimité président et prend la présidence.
7. Il invite le Conseil à procéder à l'élection d'un premier et d'un second vice-président, ainsi que d'un rapporteur.
8. M. ABBAS (Egypte), appuyé par M. BETANCOURT RUALES (Equateur), propose la nomination de M. R. J. Menga (Congo) à la fonction de premier vice-président.
9. M. R. J. Menga (Congo) est élu à l'unanimité premier vice-président.
10. M. ABBAS (Egypte), appuyé par M. BETANCOURT RUALES (Equateur), propose la nomination de Mme M. Pranchère-Tomassini (Luxembourg) à la fonction de second vice-président.
11. Mme M. Pranchère-Tomassini (Luxembourg) est élue à l'unanimité seconde vice-présidente.

12. M. ABBAS (Egypte), appuyé par M. BETANCOURT RUALES (Equateur), propose la nomination de Mme M. Posada-Corrales (Colombie) à la fonction de rapporteur.

13. Mme M. Posada-Corrales (Colombie) est élue à l'unanimité rapporteur.

14. Le PRESIDENT remercie les Membres du Conseil de l'avoir élu à la présidence et de lui avoir manifesté leur soutien, félicite les membres nouvellement élus du bureau et rend hommage au président sortant pour son action. Il souligne que le cinquantième anniversaire de l'OIM est l'occasion de se livrer à une réflexion et de se préparer à relever les défis qui s'annoncent à l'amorce de ce XXIème siècle, alors que l'Organisation passe en revue et élargit ses activités, et que le caractère non structuré des flux migratoires appelle à un regain d'activité de sa part, par la création d'un cadre de politique et la mise en œuvre de projets devant lui permettre de réaliser ses objectifs. On assiste à des mouvements réguliers et irréguliers à des niveaux sans précédent, dus essentiellement à la quête de travail et de prospérité des populations, ce qui pose de nouveaux défis à la société civile et aux gouvernements. Il a personnellement eu l'occasion d'observer la rapidité et l'efficacité d'intervention de l'OIM lors du retour des travailleurs sri-lankais déplacés à la suite de la guerre du Golfe. Selon lui, le fait que les travaux de la session aient été centrés autour du dialogue international sur les questions migratoires revêt une importance toute particulière. Il remercie le Directeur général pour l'efficacité de sa direction et se réjouit de coopérer avec les Etats Membres de l'OIM et le Secrétariat.

#### Point 3 de l'ordre du jour

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(MC/2040/Rev.1)

15. Le PRESIDENT, constatant qu'il n'y a pas d'objection, considère que le Conseil souhaite adopter l'ordre du jour provisoire révisé (MC/2040/Rev.1).

16. L'ordre du jour est adopté.

#### Point 4 de l'ordre du jour

#### MOT D'INTRODUCTION DU DIRECTEUR GENERAL

17. Le PRESIDENT invite le Directeur général à s'adresser au Conseil.

18. Le DIRECTEUR GENERAL fait remarquer que cette quatre-vingt-deuxième session du Conseil est différente car elle marque le cinquantième anniversaire de l'OIM et l'intention manifestée de renforcer le contenu politique des débats, pour faire du Conseil un forum majeur de débat sur l'ordre du jour mondial consacré à la gestion des flux migratoires. La veille de cette séance, le Gouvernement suisse a rendu possible la tenue d'une table ronde sur la migration de main-d'œuvre – une manifestation réussie qui a mis en lumière l'importance nouvelle que revêt la migration de main-d'œuvre dans l'économie mondiale. Le Directeur général souligne le contenu du programme de la session du Conseil, comprenant des interventions de marque émanant de représentants distingués des Etats Membres de l'OIM, qui échangeront leurs vues et leurs



approches face aux défis que pose la gestion des flux migratoires au XXIème siècle et refléteront les différentes approches caractérisant les politiques de pays différents ayant des intérêts différents, tout en indiquant une convergence croissante entre les politiques migratoires, traduisant elle-même une convergence d'intérêt de tous les pays, qu'ils soient d'origine, de transit ou de destination. Une table ronde réunissant des experts mondiaux reconnus a également été organisée autour des thèmes de la démographie, du commerce et de la mondialisation, ainsi que de l'intégration des migrants. Il se réjouit de connaître les réactions des délégations et d'assister au débat sur la politique migratoire. Il appelle l'attention sur deux publications commémorant le cinquantième anniversaire de la création de l'OIM, dont des exemplaires ont été distribués aux délégations. L'OIM est prête à relever les nouveaux défis qui l'attendent dans les années à venir, en mettant à la disposition des Etats Membres anciens et récents un éventail de plus en plus large de programmes et de projets susceptibles de répondre à la demande croissante de réponses politiques en matière migratoire de par le monde.

#### Point 5 de l'ordre du jour

#### STATUTS DE MEMBRE ET D'OBSERVATEUR

##### Statut de Membre:

- a) Demande d'admission de la République fédérale de Yougoslavie en tant que Membre de l'Organisation  
(MC/2044, MC/L/1011)
- b) Demande d'admission de la République du Cap-Vert en tant que Membre de l'Organisation  
(MC/2045, MC/L/1012)
- c) Demande d'admission de la République de Madagascar en tant que Membre de l'Organisation  
(MC/2046, MC/L/1013)
- d) Demande d'admission de la République islamique d'Iran en tant que Membre de l'Organisation  
(MC/2052, MC/L/1014)
- e) Demande d'admission de l'Ukraine en tant que Membre de l'Organisation  
(MC/2056, MC/L/1015)

19. Le PRESIDENT invite le Conseil à examiner les projets de résolution concernant les demandes d'adhésion en qualité de Membres, contenus dans les documents MC/L/1011, MC/L/1012, MC/L/1013, MC/L/1014 et MC/L/1015.

20. Les projets de résolution relatifs à l'admission de la République fédérale de Yougoslavie (MC/L/1011), de la République du Cap-Vert (MC/L/1012), de la République de Madagascar (MC/L/1013), de la République islamique d'Iran (MC/L/1014) et de l'Ukraine (MC/L/1015) sont adoptés par acclamation.

21. Le PRESIDENT, notant que le Secrétariat l'a informé que les pouvoirs des représentants de la République fédérale de Yougoslavie, de la République du Cap-Vert, de la République de Madagascar, de la République islamique d'Iran et de l'Ukraine ont été reçus et jugés en bonne et due forme, les invite à prendre place parmi les Etats Membres de l'Organisation.

#### 5.2 Statut d'observateur:

a) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par le Royaume du Népal (MC/2047, MC/L/1016)

b) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par l'Union du Maghreb Arabe (UMA) (MC/2053, MC/L/1017)

c) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par l'*Australian Catholic Migrant and Refugee Office (ACMRO)* (MC/2054, MC/L/1018)

22. Le PRESIDENT invite le Conseil à examiner les projets de résolution relatifs aux demandes de représentation en qualité d'observateur, contenus dans les documents MC/L/1016, MC/L/1017, et MC/L/1018.

23. Les projets de résolutions visant à accorder au Royaume du Népal (MC/L/1016), à l'Union du Maghreb Arabe (UMA) (MC/L/1017) et à l'*Australian Catholic Migrant and Refugee Office (ACMRO)* (MC/L/1018) le statut d'observateur aux réunions du Conseil sont adoptées par acclamation.

24. Le PRESIDENT, notant que le Secrétariat l'a informé que les pouvoirs des observateurs du Royaume du Népal, de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et de l'*Australian Catholic Migrant and Refugee Office (ACMRO)* ont été reçus et jugés en bonne et due forme, les invite à prendre place à la table des observateurs.

25. Le PRESIDENT informe le Conseil que les participants auront la possibilité de prendre la parole sous le point 8 au cours du débat général, dans la journée du mercredi.

Point 6 de l'ordre du jour

REFLEXION SUR LE 50<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE L'OIM  
ORATEURS DE MARQUE

- a) Mme Ruth Metzler-Arnold, Cheffe du Département de Justice et Police de Suisse
- b) M. Antoine Duquesne, Ministre belge de l'intérieur
- c) Mme Maria Eugenia Brizuela de Avila, Ministre salvadorien des relations extérieures
- d) M. Abdullah Al Noman, Ministre du travail et de l'emploi du Bangladesh
- e) M. Arturo D. Brion, Sous-Secrétaire au Travail et à l'Emploi des Philippines
- f) M. Essop G. Pahad, Ministre de la Présidence de l'Afrique du Sud

26. Mme METZLER-ARNOLD (Cheffe du Département de Justice et Police de Suisse) déclare que lancer un dialogue international sur la migration, c'est ouvrir la fenêtre sur le paysage culturel, démographique et ethnique de demain. Elle se réjouit que l'OIM ait son Siège en Suisse et remercie le Secrétariat pour la qualité de son travail. Elle note que l'OIM est venue en aide à 11 millions de migrants depuis sa création, ce qui atteste de l'utilité de l'Organisation. La Suisse a eu l'occasion de coopérer avec l'OIM lors du rapatriement de quelque 40.000 réfugiés du Kosovo, à l'occasion duquel l'Organisation a fait la preuve de l'efficacité de son soutien logistique.

27. Au cours des cinquante dernières années, la nature de la migration a évolué, cessant d'être un phénomène régional pour devenir un phénomène international et interdisciplinaire beaucoup plus complexe. Bien que certains pays se soient longtemps refusés à se considérer comme des pays d'immigration, la réalité des considérations démographiques, les dysfonctionnements d'un marché du travail complexe et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée les forcent peu à peu à changer d'avis. Par ailleurs, la migration illégale est en hausse, ce qui occasionne un accroissement du travail au noir échappant à tout contrôle administratif, avec ce que cela entraîne de déséquilibres sociaux. Le problème des migrants qui utilisent de plus en plus l'instrument de l'asile pour entrer dans un pays et y chercher un meilleur avenir économique reste également à résoudre.

28. Les pays d'émigration, quant à eux, sont confrontés à divers problèmes tels que l'exode des compétences, les fluctuations du volume des rapatriements de fonds par les nationaux exilés, le retour volontaire et involontaire de nationaux, et la situation précaire des nationaux résidant illégalement à l'étranger. Enfin, tous les pays sont confrontés à une controverse croissante à propos du phénomène migratoire, surtout depuis les événements du 11 septembre aux Etats Unis. Une attitude réaliste s'impose cependant, mettant en avant les aspects positifs de la migration. La Suisse, qui est à la croisée des chemins migratoires, a consenti des efforts considérables pour intégrer les étrangers, leur offrant un accès accru au marché du travail, ce qui constitue le meilleur moyen d'assurer l'intégration sociale et culturelle au niveau national.

29. La coopération internationale a elle aussi son importance au vu de l'ampleur que prennent les problèmes migratoires. Un certain nombre de questions méritent d'être posées, telles que la gestion des migrations en provenance de l'Est et du Sud; le moyen d'absorber l'immigration pour compenser

la chute démographique sans risquer de problèmes sociaux; la problématique des retours, qu'ils soient volontaires ou non; et les bénéfiques que peuvent tirer les pays du Sud d'une meilleure gestion des flux migratoires. Seule une politique internationale cohérente et réaliste peut aider à trouver de nouvelles voies dans le sens d'une gestion adéquate, humaine et efficace de la migration, en prenant en compte les intérêts des pays d'origine, de transit et de destination.

30. Même s'il n'est pas facile de trouver des solutions internationales efficaces au problème de la gestion des migrations, des progrès ont cependant été accomplis, par exemple avec la mise sur pied du Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM) et l'Initiative de Berne, ayant pour but de mettre au point, au plan international, des lignes directrices en matière de migration. La question de normes sociales minimales en faveur des migrants a été développée dans le cadre d'instruments internationaux et des législations nationales. Les écarts trop importants entre les politiques des différents pays d'accueil pourraient cependant avoir des conséquences migratoires importantes en canalisant l'arrivée de migrants vers certains pays seulement. A ce propos, l'implication des pays de provenance dans le dialogue est une condition essentielle. La coopération internationale s'impose également en ce qui concerne le retour et la réintégration dans les pays d'origine, dont la participation au processus est une condition préalable à la réussite de ces stratégies.

31. Mme METZLER-ARNOLD voit dans l'OIM un laboratoire de réflexion et d'action. Selon elle, l'Organisation a la capacité d'allier passé, présent et avenir, ou en d'autres termes, expérience, synthèse et perspective. Il faut qu'elle devienne un centre de référence spécialisé dans le domaine migratoire et qu'elle assume dans ce domaine le rôle de coordonnateur du savoir qui fait encore défaut. Avec l'appui de ses Etats Membres, l'OIM devrait disposer des ressources nécessaires pour jouer un rôle de leader dans ce domaine. Forte de son expérience, elle devrait ainsi être en mesure de promouvoir auprès des Etats une politique migratoire responsable et ouverte à de nouvelles solutions.

32. M. DUQUESNE (Ministre belge de l'Intérieur) félicite l'OIM de son excellent travail dans un domaine aussi sensible que la migration et rappelle qu'une conférence internationale organisée par le Gouvernement belge cinquante ans plus tôt avait conduit à la création du CIME, qui est plus tard devenu l'OIM. Au fil des ans, la collaboration s'est encore renforcée entre l'OIM et la Belgique, surtout avec l'ouverture du bureau de Bruxelles, et une conférence conjointe a été organisée récemment sur les moyens de lutter contre la traite des êtres humains et le crime organisé. L'expérience de l'OIM lui a permis de jouer un rôle de pointe dans la mise en œuvre de politiques migratoires. Son mandat couvre un large éventail d'aspects migratoires, dont le retour volontaire, la lutte contre la traite des êtres humains, la migration et la santé, les flux de population, l'information de masse, la coopération technique, l'aide humanitaire et l'instauration de partenariats avec les pays d'origine. Les bureaux régionaux de l'OIM jouent également un rôle de coordination essentiel.

33. Le Traité d'Amsterdam a consacré la politique de l'Union européenne en matière d'immigration et d'asile, couvrant quatre domaines d'action privilégiés, à savoir un partenariat avec les pays d'origine, un régime d'asile européen commun, un traitement équitable pour les ressortissants des pays tiers, et une meilleure gestion des flux migratoires. En réponse au besoin de mettre en œuvre des politiques européennes communes, la Belgique a organisé, en collaboration avec l'Union européenne et le Parlement européen, une conférence européenne sur les migrations à laquelle l'OIM a participé. Il en est ressorti que l'Europe était bien consciente

qu'une gestion efficace des flux migratoires dépendait d'une meilleure coopération des politiques dans différents domaines tels que la gestion des flux migratoires, la coopération au développement, la diplomatie préventive et la politique d'intégration pour les migrants légalement installés à l'étranger. Un cadre législatif s'impose pour mener une telle politique, moyennant des normes communes et suffisamment souples pour s'adapter aux besoins de développement des pays d'origine. Cela suppose la mise en place de réglementations claires et précises dans le domaine de la gestion des flux migratoires, dont l'un des aspects important est la prévention de la traite des êtres humains. Une autre composante essentielle de cette politique est la coopération et le partenariat avec les pays d'origine.

34. M. DUQUESNE se félicite des activités déployées par l'OIM au titre du Programme de migration pour le développement en Afrique (MIDA), et en particulier du programme mis en œuvre pour la région des Grands lacs, qu'il considère comme un exemple d'initiative innovatrice donnant une image positive de la migration. D'autres types de partenariat ont également vu le jour, tels que les accords de Cotonou, permettant aux pays d'origine, de transit et de destination, ainsi qu'aux migrants eux-mêmes, de trouver des solutions à leurs problèmes.

35. S'agissant des Etats d'origine, il convient d'examiner la problématique des transferts de fonds effectués par les nationaux de la diaspora, dont le montant annuel dépasse de loin celui de l'aide au développement. Les pays de destination doivent tenir compte des effets de la migration de travailleurs migrants qualifiés sur les pays d'origine, effets qu'il convient de gérer dans le cadre de partenariats. Une attention accrue doit être accordée aux causes de la migration forcée par la prévention des conflits et la promotion d'un environnement social, politique et économique équitable. L'intégration doit être encouragée par des mesures favorisant le respect mutuel, la tolérance et la compréhension entre les populations locales et les populations immigrées.

36. S'agissant de la politique d'asile, l'Europe se doit d'accueillir les victimes des persécutions sans aucune exception, même si, dans 90% des cas, les procédures d'asile sont détournées au détriment de ceux qui en ont réellement besoin. En 2000, la Belgique a accueilli plus de 46.000 demandeurs d'asile, conformément à ses engagements internationaux. L'Europe n'est pas une forteresse, un fait confirmé par le dialogue constant et le débat sur la migration légale et par le souci manifesté par l'ensemble des pays européens de débattre plus largement du problème de la migration irrégulière.

37. Mme BRIZUELA DE AVILA (Ministre salvadorienne des relations extérieures) félicite l'OIM de ces cinquante années d'échange d'expériences et de coopération en matière de migration internationale. A l'heure où la mondialisation réduit les distances entre les pays et abolit les frontières économiques, l'action de l'OIM revêt une importance particulière en ce sens qu'elle favorise la compréhension des flux migratoires et leurs incidences sur le développement des pays d'origine et de destination. S'agissant de la migration et du développement, elle évoque deux facteurs contradictoires: d'une part les nouveaux mécanismes économiques de la migration de main-d'œuvre, reflétant la démarche des familles d'émigrés en quête de meilleures conditions de vie et le volume des rapatriements de fonds qui soutiennent le développement économique des pays d'origine et, à l'extrême opposé, l'appauvrissement des pays d'origine qui voient leur capital social décroître, et avec lui leurs perspectives de développement. Le juste équilibre se situe quelque part entre ces deux extrêmes. Un impact macro-économique immédiat des migrations internationales majeures est celui qu'exercent les rapatriements de fonds. Par exemple, les

rapatriements de fonds effectués par les émigrés en 1994 ont atteint un chiffre représentant le total des exportations de la République dominicaine, ou 75% des exportations de l'Égypte, d'El Salvador et de la Jordanie, 50% de celles du Yémen et de la Grèce, 25% de celles du Bangladesh, des Philippines et du Pakistan, 14% de celles de la Turquie et 12% de celles du Mexique.

38. La décision d'émigrer prise à titre individuel est souvent motivée par un désir de promotion sociale et par la quête de meilleures conditions de vie pour les membres de la famille. Migration et développement vont de pair. Au Salvador, la compréhension des mécanismes de la migration est essentielle pour comprendre la réalité du pays, car près de 25% de la population ont émigré. Le Gouvernement salvadorien a fait du renforcement des liens avec ses nationaux à l'étranger une priorité, de telle sorte qu'ils soient associés au développement national, tout en facilitant leur insertion dans les pays de destination et en veillant au respect de leurs droits individuels de migrants. Des mesures sont également prises pour faciliter l'investissement et le commerce au Salvador par l'utilisation des fonds rapatriés par les émigrés, qui représentent 13% du produit national brut du pays. Les rapatriements de fonds ont en outre un effet multiplicateur sur l'économie et sont utilisés à des fins éducatives. Ils sont un facteur important du développement économique dans cette difficile période de l'après-guerre et ont constitué une aide bienvenue à la suite des deux graves tremblements de terre qui ont frappé le pays. Les rapatriements de fonds servent également de source subsidiaire de financement aux communautés locales pour la construction d'écoles, de centres de santé, d'églises, de routes, d'installations sportives, et pour la fourniture et l'acquisition de médicaments, d'ambulances et de matériel éducatif.

39. L'autre aspect de la question est la contribution qu'apportent les migrants à la société du pays de destination. Son gouvernement encourage les pays amicaux à reconnaître la contribution que font les Salvadoriens à leur société. Elle félicite l'OIM de son rôle durant les années 80 dans la mise en œuvre de programmes visant à favoriser des migrations ordonnées et sûres pour les Salvadoriens à destination de pays tels que le Canada et les États-Unis d'Amérique. Les migrants déploient souvent des efforts importants pour s'adapter à leur nouvel environnement et s'insérer dans la société du pays d'accueil, ce qui leur permet d'acquérir une plus grande valeur ajoutée – pour utiliser un concept économique.

40. Selon une étude récente de l'Université de Californie à Los Angeles, les Américains d'origine salvadorienne ont été le sous-groupe le plus actif de la population latino-américaine employée sur le marché du travail californien. Cela a conduit à quelques échanges transculturels qui ont eu à la fois des effets positifs et négatifs. Par exemple, un fonds social d'urgence pour le retour des migrants salvadoriens au Mexique et au Guatemala a été mis sur pied en vue de financer le rapatriement de ceux qui sont décédés ou qui ont contracté une maladie grave ou ont été gravement blessés dans leur tentative d'atteindre les États-Unis. Ce programme, intitulé "Bienvenue à la maison" a été mis sur pied afin de faciliter la réinsertion dans la société salvadorienne.

41. Avec les années, de nombreux pays d'accueil ont non seulement mis au point des procédures devant faciliter l'intégration des migrants, mais aussi reconnu leur contribution économique et sociale. Paradoxalement, toutefois, de nombreuses souffrances sont occasionnées par l'intolérance et par le manque de cette solidarité si nécessaire après les événements du 11 septembre.

42. Il faut maintenir les efforts pour que la traite des êtres humains soit sanctionnée. Des traités et des accords garantissant la reconnaissance et la protection des droits individuels des migrants doivent être conclus et des structures doivent être mises en place à l'intention des personnes expulsées. Son gouvernement a déjà légiféré afin de sanctionner les trafiquants de main-d'œuvre et, avec l'OIM, il entend collaborer pour améliorer les lois et les politiques en matière de migration, dans le cadre du processus de développement du pays.

43. M. AL NOMAN (Ministre bangladaise du travail et de l'emploi) déclare que l'histoire de l'humanité offre de nombreux exemples de nations qui ont profité immensément de l'apport des immigrants. L'hostilité que suscitent les migrants n'est cependant pas un phénomène nouveau, encore que son intensité atteigne aujourd'hui un seuil alarmant. De plus, en dépit de l'engagement largement affirmé de libéraliser le commerce et d'assurer la libre circulation des facteurs de production, la main-d'œuvre reste soumise à de sévères restrictions. Dans tous les pays forcés d'importer de la main-d'œuvre étrangère, essentiellement du fait de la pénurie grave de main-d'œuvre nationale, les travailleurs immigrants sont en butte à un traitement souvent injuste et inéquitable.

44. Parmi les principaux défis que posent les réalités migratoires actuelles, il faut citer la nécessité de comprendre les raisons et la complexité du lien asile/migration dans un monde en voie de globalisation; la perception des travailleurs migrants comme une menace pour le tissu culturel des sociétés; la nécessité de trouver des solutions aux problèmes de gestion des flux migratoires par le contrôle des migrations, lequel touche à l'économie, au social et aux droits de l'homme; le besoin d'assurer la mobilité de la main-d'œuvre pour emboîter le pas à la mobilité accrue des marchandises et des capitaux, et l'absence d'un véritable dialogue entre les pays d'origine, de transit et de destination pour faciliter les migrations ordonnées.

45. Il existe encore d'autres conceptions erronées. Par exemple, plus de la moitié des migrants de la planète vivent dans des pays en développement, alors que la migration est dépeinte comme un phénomène Nord-Sud. Non seulement les migrants aident à réduire les pénuries de main-d'œuvre, mais aussi ils épargnent à l'économie des pays de destination des investissements gigantesques en capital humain en les libérant du besoin de former une main-d'œuvre compétente. Et pourtant, l'admission des migrants est toujours perçue comme une faveur faite aux pays d'origine.

46. Du fait de ces conceptions erronées, les migrants sont fréquemment confrontés à des situations d'hostilité dans les pays de transit ou de destination, étant par exemple mis en détention alors qu'ils se trouvent en transit ou arrêtés et détenus de façon arbitraire dans le pays hôte; les salaires inférieurs aux normes nationales et autres traitements discriminatoires et dégradants; l'absence de liberté de mouvement et le travail forcé sous le prétexte de l'incapacité du migrant à remplir ses obligations contractuelles; la confiscation ou la destruction de documents d'identité; et la création d'obstacles au rapatriement des salaires et des économies. Les travailleurs migrants sans papiers ou ceux qui ont été introduits clandestinement ou sont entrés dans un pays étranger avec l'aide de trafiquants sont particulièrement vulnérables à de tels traitements.

47. Que les pays d'origine – comme le sien – l'admettent ou non, la vérité est que la faiblesse de leurs économies, le chômage et les crises conduisent inévitablement à l'émigration. D'un autre côté, ces mêmes pays profitent des rapatriements de salaires que font les nationaux de l'étranger,

lesquels amènent aussi avec eux, lorsqu'ils rentrent finalement au pays, une expérience, des connaissances et un savoir-faire précieux. Pour le Bangladesh, les expatriés sont la deuxième source de rentrée de devises par ordre d'importance, ce qui représente environ un tiers des recettes d'exportation du pays. Un cinquième de la facture des importations est également financée par les rapatriements de fonds des travailleurs. Près de trois millions de Bangladeshis travaillent à l'étranger et, en 2000, ils ont rapatrié environ 2 milliards de dollars. Leur contribution à l'effort de lutte contre la pauvreté et pour le développement économique du pays parle donc d'elle-même. Les Bangladeshis ont également acquis une réputation considérable à l'étranger pour leur dévouement et leur capacité de travail. Il incombe par conséquent au Gouvernement bangladeshi de promouvoir la migration ordonnée, en partenariat avec d'autres. La question est de savoir comment y parvenir. Il apparaît souvent impossible de mettre au point des politiques cohérentes, en raison de la difficulté de comprendre clairement les questions que cela soulève. Les organisations internationales et intergouvernementales telles que l'Organisation internationale du Travail, la Banque mondiale et le Programme de développement des Nations Unies ont des rôles importants à jouer pour forger des partenariats efficaces, négocier des accords satisfaisants en matière de migration de main-d'œuvre et atténuer les effets de la migration irrégulière. Le dialogue au niveau sous-régional est crucial. Le Processus de Manille, les Consultations Asie-Pacifique sur les réfugiés, la Déclaration de Bangkok et les conférences interrégionales qui ont eu lieu en Amérique latine ont préparé le terrain à un effort de coopération en matière de lutte contre la migration irrégulière et la traite des êtres humains.

48. Le dialogue relatif aux défis migratoires du XXIème siècle montre clairement l'engagement de l'OIM aux côtés des pays d'origine pour négocier de meilleurs accords avec les pays de destination, faire évoluer les mécanismes régionaux destinés à protéger les intérêts des travailleurs migrants et canaliser les gains du travail outre-mer. M. Al Noman se félicite de l'initiative récente du MIDA, de la proposition de création d'un service de migration de main-d'œuvre, du fonds de réponse rapide pour les transports et des nouvelles entreprises du type de l'évaluation sanitaire des ex-combattants, de la prévention du VIH/SIDA au sein des populations de travailleurs migrants, d'un cours sur la traite destiné aux membres des forces de l'ordre, de la gestion des rapatriements de fonds au niveau régional et d'un projet pilote sur l'aide aux victimes de la traite. L'OIM peut devenir un forum mondial de dialogue si elle sait accorder une aussi grande priorité à l'émigration qu'elle l'a fait à l'évacuation, au transfert et au retour des migrants. Il s'agit là d'un mandat constitutionnel important dans lequel l'OIM devrait jouer un rôle plus dynamique.

49. La réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Doha a permis que s'engage un dialogue sur les services, et particulièrement sur la circulation des personnes physiques. Si des progrès sont en cours pour ce qui concerne les cadres très expérimentés et les fournisseurs de services commerciaux, il ne faut pas laisser les travailleurs non qualifiés ou semi-qualifiés au bord de la route. L'OIM, qui se doit de montrer la voie dans le domaine de la migration, a ici une occasion unique de contribuer au processus de formation d'un consensus sur les mouvements mondiaux de main-d'œuvre.

50. M. BRION (Sous-Secrétaire au Travail et à l'Emploi des Philippines) déclare que son gouvernement a engagé son programme d'emploi outre-mer en 1974 à titre de mesure palliative pour faire face à un problème aigu de chômage et produire des devises étrangères susceptibles d'alléger le fardeau de la dette extérieure et de redresser la balance des paiements. Ce programme existe encore aujourd'hui mais il n'est plus considéré comme une mesure palliative.



Ayant réalisé combien l'emploi outre-mer a aidé le développement du pays au fil des ans, le gouvernement se concentre sur l'efficacité de gestion du programme plutôt que sur des mesures à court terme. Cependant, ce programme ne fait pas encore partie intégrante des plans économiques du gouvernement ou de son programme de mise en valeur des ressources humaines, en dépit des avantages matériels possibles pour le développement économique, social et politique.

51. Les Philippines ont connu une importante croissance de leur population active, mais la création d'emplois n'a pas suivi. Environ 7 millions de Philippins – sur une population totale de 78 millions – vivent et travaillent à l'étranger. Chaque jour, environ 2.300 travailleurs partent à l'étranger pour y trouver un emploi; aucun autre secteur de l'économie domestique ne peut rivaliser avec ce rythme de création d'emplois. En 1998, par exemple, plus de 800.000 travailleurs ont été déployés à l'étranger, tandis que moins de 200.000 emplois ont été créés sur le marché local du travail. En 2000, tandis que 800.000 travailleurs ont une fois encore été déployés à l'étranger, près de 300.000 emplois ont été perdus sur le marché intérieur. Ainsi, sans l'emploi outre-mer, le taux de chômage serait aujourd'hui d'environ 14% au lieu des 11% actuels.

52. L'effet économique le plus frappant de l'emploi outre-mer réside dans la production de devises qui contribuent à soutenir l'économie philippine. Les rapatriements de fonds, qui ne dépassaient guère 100 millions de dollars en 1975, ont atteint 1,5 milliard de dollars en 1991 et près de 7 milliards en 2000. Ces rapatriements de fonds ont contribué à alléger la dette extérieure du pays et ses problèmes de balance des paiements, et constituent une source d'investissements et de capitaux pour la croissance économique. Même durant les années de crise, ces fonds ont permis au pays de connaître une croissance dictée par la consommation. Ces dernières années, le produit national brut (PNB) a légèrement augmenté du fait de l'afflux de rapatriement de fonds en dollars effectués par les travailleurs migrants, même si le volume de ces rapatriements a diminué d'environ 14%. Les rapatriements de fonds ont représenté environ 7% du PNB et environ 16% du total des recettes d'exportation.

53. Au niveau local, on ne pourra jamais assez insister sur les effets favorables des rapatriements de fonds sur les revenus et les économies de la famille des travailleurs de l'outre-mer. Ces rapatriements de fonds ont été utilisés à des fins d'investissement, pour financer l'éducation des enfants, les frais médicaux, le logement et le confort. Qui plus est, les travailleurs de l'outre-mer ont acquis des compétences spécialisées et sont en contact avec des formes supérieures d'organisation et une technologie de pointe qui sont utiles à la nation quand ils rentrent chez eux. Il faut aussi se rappeler que l'émigration de travailleurs qualifiés se fait au dépend des besoins propres du pays; les meilleurs travailleurs et les plus expérimentés sont ainsi parfois perdus pour toujours au bénéfice des pays d'accueil.

54. Socialement parlant, l'emploi outre-mer exerce un effet sensible en ce sens qu'il réduit l'écart de revenus dont a longtemps souffert la société philippine. Dans de nombreux domaines, le travailleur migrant et sa famille intègrent ainsi les rangs d'une nouvelle classe moyenne grâce à une richesse nouvellement acquise et à un statut de travailleur ayant vécu et travaillé à l'étranger. Cela a cependant un coût social également. Les familles sont souvent brisées du fait de la longue séparation des conjoints, et les enfants peuvent pâtir d'un sous-développement ou de

traumatismes qui pourraient plus tard se traduire par une dépendance aux stupéfiants ou par de la criminalité.

55. Les gains économiques et sociaux de la migration – particulièrement leurs effets sur l'emploi – produisent inévitablement un effet stabilisateur sur le pays exportateur de main-d'œuvre, comme c'est le cas aux Philippines, où des études ont montré que l'emploi outre-mer avait privé un certain nombre de mouvements antigouvernementaux extrémistes d'un grand nombre de recrues qui, sans cela, auraient pris les armes contre le gouvernement. La possibilité d'exercer un emploi bien rémunéré à l'étranger a eu un effet anesthésiant, politiquement parlant, agissant comme une soupape de sécurité. L'orateur exprime sa reconnaissance aux pays importateurs de main-d'œuvre qui ont partagé leurs opportunités d'emploi avec les travailleurs philippins. Il reste beaucoup à faire à la fois au niveau des pays d'origine et des pays d'accueil. Il faut espérer qu'à l'avenir, davantage d'efforts de coopération pourront être déployés de telle façon que chaque nation puisse pleinement tirer parti de l'échange de travail et de services.

56. M. PAHAD (Ministre de la présidence de l'Afrique du Sud) se réjouit de l'occasion qui lui est offerte de débattre de l'importante question de la migration mondiale.

57. La migration est un phénomène en hausse partout dans le monde et les migrants sont souvent en butte au racisme et à la xénophobie. L'Afrique du Sud est un pays importateur de migrants, à la fois réguliers et irréguliers, surtout en provenance des pays voisins. Les droits de l'homme et la dignité des migrants doivent être protégés. Comme le Président de l'Afrique du Sud l'a fait observer, il est fondamentalement erroné de traiter en ennemis ceux qui viennent en Afrique du Sud en amis. En 1998, la Commission des droits de l'homme de l'Afrique du Sud a lancé un programme d'éducation s'adressant au grand public et aux médias, connu sous le nom de "Roll Back Xenophobia Campaign" (campagne de lutte contre la xénophobie). En dépit de ces efforts, six policiers sud-africains ont récemment jeté leurs chiens sur trois hommes noirs sans défense et leur ont fait subir des mauvais traitements empreints de racisme. Trois de ces policiers ont récemment été condamnés pour agression avec l'intention d'infliger des blessures corporelles graves, tandis que le cas des autres sera tranché dans un proche avenir.

58. Le gouvernement a récemment accueilli à Durban la troisième conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Les migrants continuent d'être quotidiennement victimes de discrimination, de harcèlement et de violence dans de nombreux pays, une situation que les médias ne font souvent qu'aggraver. Les migrants des pays en développement, et en particulier les femmes et les enfants, sont des proies particulièrement faciles pour les trafiquants d'êtres humains qui leur font subir de mauvais traitements corporels et sexuels et les font travailler dans des conditions comparables à de l'esclavage. Ils n'ont que peu de chance d'échapper à ce cercle vicieux de la pauvreté qui, dès le départ, a fait d'eux des migrants. Le plan d'action de Durban prie instamment les Etats, les organisations internationales, la société civile et les médias de prendre des mesures pour combattre ces actes de violence et ces mauvais traitements largement infligés aux migrants de par le monde.

59. De nombreux Sud-africains sont des descendants de migrants et bon nombre de dirigeants ont vécu de longues périodes d'exil. Pourtant, des cas troublants de xénophobie et de discrimination à l'égard des migrants continuent de se produire, ce qui constitue un risque grave de déstabilisation de la société. De tels incidents se produisent dans une région qui connaît un

fort taux de chômage et un faible niveau de développement. Ces problèmes sont encore aggravés par les conflits de l'Afrique sub-saharienne, qui ont anéanti l'économie de certains pays, forçant les populations à fuir l'Afrique du Sud en quête d'asile ou d'un meilleur avenir économique.

60. Le gouvernement travaille à une politique globale de migration de main-d'œuvre garantissant que les normes et les droits des travailleurs migrants seront défendus et que les conditions d'emploi et de négociations collectives s'appliqueront aussi bien aux travailleurs étrangers qu'aux nationaux.

61. Il est un fait reconnu que l'intégration régionale peut créer la base du développement économique dans sa région. L'intégration régionale constitue un élément central de l'objectif de libre circulation des capitaux, des biens et des services. Lorsque cette libre circulation sera un fait acquis, la question de la libre circulation de la main-d'œuvre devra être posée en Afrique du Sud.

62. Son gouvernement considère que l'action future de l'OIM devra surtout mettre l'accent sur les initiatives suivantes: l'organisation, en collaboration avec les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, d'ateliers de formation sur les migrants et les droits de l'homme tant au niveau national qu'au niveau régional, dans l'intérêt des fonctionnaires chargés du contrôle des frontières, des autres responsables de l'application de la loi, des centres d'affaires et des établissements d'enseignement (comme le lancement du dialogue sur la migration pour l'Afrique australe); le lancement de campagnes d'information destinées à lutter contre la xénophobie dont sont victimes les travailleurs migrants et les étrangers en général; une action visant à faciliter le retour des migrants victimes de xénophobie et de racisme qui, sans cela, ne pourraient pas regagner leur pays d'origine; une enquête sur la faisabilité d'une aide aux nationaux africains qualifiés soit dans la perspective d'un retour au pays, soit en vue d'une aide à leur pays d'origine sous la forme de retours à caractère temporaire ou d'un encadrement virtuel; et la réalisation de programmes d'intégration destinés à la stabilisation des populations dans toutes les régions ayant accueilli des migrants, des personnes déplacées ou des rapatriés afin de les aider à convaincre les communautés d'accueil à la fois de la contribution que les migrants peuvent faire aux sociétés d'adoption et de la nécessité de protéger la dignité des migrants.

63. Cela étant, tous les Etats devraient adhérer ou ratifier les conventions et protocoles majeurs concernant les réfugiés, les travailleurs migrants, les migrants victimes de trafiquants, ainsi que les femmes et les enfants, revoir la législation sur l'émigration afin d'en assurer la conformité avec les principes internationaux en matière de traitement des migrants, contribuer généreusement au financement des activités de l'OIM, mener des campagnes intensives pour faire davantage prendre conscience aux prestataires de services des gouvernements des besoins particuliers des migrants, s'exprimer avec force et sans craindre de se répéter pour dénoncer les maux que représentent la xénophobie et la discrimination exercées à l'encontre des migrants, et adopter une approche régionale au niveau de la formulation et de la mise en œuvre d'une politique migratoire, de façon à créer un environnement propice aux mouvements des personnes qualifiées et des cadres économiquement actifs.

64. Sur le continent africain, avec l'adoption d'un nouveau partenariat pour le développement africain (NEPAD), il existe à présent une conviction ferme et partagée de la nécessité d'éradiquer

la pauvreté et de mettre l'Afrique sur le chemin de la croissance durable et du développement, afin de combler le large écart de développement créé par l'inégalité des rapports, l'esclavage et le colonialisme. Les conditions ci-après sont celles que le NEPAD a citées comme nécessaires au regard du développement: la paix, la sécurité, la démocratie, la gouvernance politique, la gouvernance économique et coopérative mettant l'accent sur la gestion des finances publiques et la coopération régionale et l'intégration. Les domaines clés retenant principalement l'attention sont le développement des infrastructures, la technologie de l'information et des communications, le développement humain, l'agriculture et la promotion de la diversification de la production et des exportations.

65. La réalisation des objectifs du NEPAD éliminerait bon nombre des causes de souffrances en Afrique et les principales raisons de l'émigration pourraient ainsi appartenir au passé. Dans cette entreprise, l'OIM joue un rôle crucial.

66. Le Directeur général remercie les orateurs de marque de leur présence et de l'éclairage qu'ont jeté leurs déclarations. Avant de donner la parole aux participants souhaitant commenter les exposés qu'ils viennent d'entendre, il cède la parole au Ministre des affaires étrangères du Cap-Vert, M. SOUSA.

67. M. SOUSA (Cap-Vert) déclare que l'admission de plusieurs nouveaux pays, dont le sien, reflète le dynamisme de l'Organisation et sa tendance à l'universalité, qui sont essentiels à la réalisation pleine et entière de ses objectifs. L'admission du Cap-Vert est le corollaire naturel de relations constructives qu'entretiennent l'OIM et son gouvernement depuis plus d'une décennie, durant laquelle le Cap-Vert, bien qu'il n'était encore qu'un observateur, a joui de certains des privilèges normalement réservés aux Membres. Sa délégation se réjouit d'entretenir des relations de plus en plus étroites avec l'OIM, suite à la mise en œuvre du Programme de retour et de réintégration de nationaux africains qualifiés (RQAN) entre 1996 et 1999.

68. La communauté internationale devra revoir ses stratégies futures en matière de migration, car la migration est étroitement liée à bon nombre d'autres questions majeures auxquelles l'humanité est confrontée, comme la mondialisation, les droits de l'homme, le développement technique et scientifique, le commerce et l'investissement, le développement humain et la lutte contre la pauvreté. La mondialisation a fait naître de nouveaux défis dans tous les domaines, et en particulier sur le plan des droits de l'homme, des flux migratoires, des relations entre les civilisations, les peuples et les cultures, du développement social, du commerce, des finances, de l'écologie, et de la lutte contre le terrorisme, le crime transnational et la propagation des maladies. Ces défis ont pris une ampleur sans précédent à la suite des événements du 11 septembre aux Etats-Unis, ce qui exigera un dévouement plus grand encore de la part de l'OIM et de ses Etats Membres.

69. Dans son pays, où la migration joue depuis toujours un rôle majeur, il semble approprié d'accorder à l'émigration l'importance qui lui revient, à la fois parce qu'elle peut faciliter le développement du pays et parce qu'il est un fait reconnu que les émigrants doivent jouir des mêmes droits que les nationaux et qu'ils peuvent en fait contribuer à préserver, diffuser et enrichir l'héritage culturel du pays. C'est pourquoi le gouvernement a l'intention de favoriser l'intégration des communautés cap-verdiennes à l'étranger comme dans le pays, notamment par l'intermédiaire de programmes organisés par le *Communities Institute*, couvrant les éléments ci-après: une

connaissance accrue des communautés cap-verdiennes à l'étranger, notamment au sein des jeunes générations, la création d'une base de données des hommes d'affaires et des cadres cap-verdiens, ainsi que des informations sur les attentes des nationaux face à l'émigration, la formation d'émigrants dans différents domaines dont celui de l'information en ce qui concerne les conventions internationales pertinentes et les pays de destination; la mise en place d'un réseau de contacts entre les autorités et les Cap-Verdiens vivant à l'étranger. Des accords de coopération seront conclus entre le *Communities Institute* et les institutions d'immigration dans les pays de destination afin de promouvoir l'exercice de la citoyenneté par les émigrants. Des initiatives entrepreneuriales seront également favorisées par la constitution d'un fichier sur les investissements et par l'encouragement à la constitution d'un forum des hommes d'affaires cap-verdiens de l'étranger.

70. De telles initiatives sont essentielles si les communautés cap-verdiennes dans les pays de destination doivent s'insérer dans le tissu social, que ce soit par une représentation politique accrue ou par le bais des avantages dont leurs membres peuvent bénéficier en investissant dans le développement et le progrès du pays. Les buts du gouvernement se verront grandement favorisés par son adhésion à l'OIM. Dans ce contexte, il salue l'initiative de l'OIM de lancer le programme Migration pour le développement en Afrique (MIDA), qui sera d'une aide considérable à son gouvernement pour exécuter sa politique migratoire.

71. M. BUSBY (Etats-Unis d'Amérique) indique que l'un des thèmes importants ayant ressorti des déclarations faites par des orateurs de marque est celui des avantages potentiels de la migration pour tous les pays concernés et du moyen d'en tirer le maximum de profit afin de faire plus efficacement face aux défis migratoires futurs.

72. Il fait part de sa gratitude pour les condoléances transmises à sa délégation suite aux événements du 11 septembre et pour la collaboration offerte à son pays en vue de s'attaquer aux causes du terrorisme. Si ces événements ont fait naître de nouveaux défis sur le front migratoire – se résumant pour l'essentiel à la question de savoir qui a le droit de pénétrer sur le territoire d'un pays – il ne faut pas qu'ils dissuadent la communauté internationale de tirer avantage de la migration.

73. Comme d'autres orateurs l'ont dit, la coopération internationale entre les pays d'origine, de transit et de destination est cruciale. Dans cet esprit, son gouvernement est actuellement en pourparlers avec le Gouvernement mexicain. La coopération peut également se révéler critique au niveau du contrôle des candidats à l'immigration et, à l'inverse, pour ce qui est de faciliter le retour des migrants qui ne remplissent pas les conditions requises pour être mis au bénéfice des opportunités d'immigration s'offrant à eux. Les Membres de l'OIM ont le devoir de laisser revenir au pays les migrants qui n'ont pas été autorisés à s'installer ailleurs. La coopération entre les pays d'origine et de destination est également un moyen de réaliser tout le bénéfice qui peut être tiré des rapatriements de fonds, ce qui peut s'avérer un facteur extrêmement important pour le développement des pays d'origine, à condition d'être correctement géré.

74. Un autre thème, qui a été mentionné par le Ministre belge, est le défi auxquels sont confrontés les pays de destination, à qui il incombe d'admettre dans quelle mesure ils sont tributaires de l'immigration. Aucun effort ne doit être épargné pour faciliter l'immigration

régulière et légitime afin d'éviter aux immigrants de se trouver canalisés dans des filières illégales. Il importe également de s'attaquer au problème de la traite des migrants.

75. Mme PARKER (Australie) remarque que les orateurs de marque ont amplement donné aux délégations matière à réflexion puisqu'ils ont couvert nombre de thèmes importants, dont la gestion des migrations, la protection des migrants et la migration telle que la perçoivent les migrants eux-mêmes. Sa délégation appuie les efforts de l'OIM pour renforcer l'élaboration de politiques migratoires et le dialogue en la matière.

76. Mme CALLANGAN-RUECA (Philippines), faisant observer que les aspects sanitaires de la migration n'ont guère été évoqués dans les déclarations qui ont été faites, souligne que le lien entre la migration et la santé est à ses yeux crucial, en ce sens que des migrants sains, notamment dans des groupes vulnérables tels que ceux composés de femmes et d'enfants, profitent à la fois aux pays exportateurs et importateurs de migrants. Elle souligne également le rôle important joué par les processus et mécanismes régionaux au niveau de la gestion ordonnée de la migration de main-d'œuvre.

77. L'OIM mérite selon elle d'être félicitée pour avoir organisé ce dialogue sur la migration, qui constitue une première étape importante dans la voie de la confrontation des points de vues de toutes les parties concernées par les problèmes migratoires et dans la poursuite d'un dialogue franc et ouvert entre pays d'origine, de transit et de destination.

78. M. OYMAN (Observateur de la Turquie) fait remarquer que son pays, qui dans le passé était considéré comme un pays d'origine, est progressivement devenu au cours de la dernière décennie un pays importateur de travailleurs migrants, même si ceux-ci sont le plus souvent en situation irrégulière, du fait des événements qui se sont produits dans les pays voisins et qui ont amené leur population à émigrer vers la Turquie. Cette situation dans laquelle un pays se trouve à la fois importateur et exportateur de migrants n'est pas particulière à la Turquie, puisqu'un certain nombre d'autres pays méditerranéens en font eux aussi l'expérience.

La séance est levée à 12h50.